

Décision n° 2022-0185
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 21 janvier 2022
renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Alphalink

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Alphalink reçu le 19 janvier 2022, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 21 janvier 2022, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 21 janvier 2024, à la société Alphalink (Siren : 423 645 688) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros géographiques	01 88 97	2020-0133	ZNE Brie-Comte-Robert
Numéros géographiques	01 88 98	2020-0133	ZNE Juvisy-sur-Orge
Numéros géographiques	02 19 16	2020-0133	ZNE Chartres
Numéros géographiques	02 21 77	2020-0133	ZNE Vannes
Numéros géographiques	02 79 42	2020-0133	ZNE Le Havre
Numéros géographiques	03 53 59	2020-0133	ZNE Epernay
Numéros géographiques	03 75 75	2020-0131	ZNE Beauvais
Numéros géographiques	03 76 14	2020-0131	ZNE Dunkerque
Numéros géographiques	04 51 02	2020-0133	ZNE Bourgoin-Jallieu

Article 2. La société Alphalink acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Alphalink et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 21 janvier 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales